













# **COLLOQUE INTERNATIONAL**

Enseignement à distance et contextes d'institutionnalisation *Expériences comparées* 

12-13 et 14 juin 2021

### **Appel à communication**

L'équipe du projet « Enseignement à distance à l'école supérieure de technologie » annonce l'ouverture de la période de réception des propositions de participation au colloque international sous le thème Enseignement à distance et contextes d'institutionnalisation, Expériences comparées













## **Argumentaire**

La pandémie du coronavirus et ses répercussions négatives ont causé un nombre important d'interruptions dans les systèmes éducation de notre époque. Presque 1,6 Billion d'apprenants ont été affecté dans plus de 190 pays et dans l'ensemble des continents. De même, les périodes de confinement et les décisions de fermetures des établissements scolaires et des structures d'apprentissage ont affecté 94% d'élèves et d'étudiants dans le monde. Ce pourcentage a même atteint 99% dans les pays à faible et à moyen revenus.

Plus de 90 % des gouvernements ont adopté des méthodes d'enseignement à distance. Ceci a pu profiter à 70% d'écoliers. Toutefois, presque 30% d'élèves dans le monde (environ un milliard) en sont privés, soit par manque de supports technologique nécessaire pour étudier à distance, soit par défaillance des politiques éducatives. En outre, le taux le plus élevé d'enfants exclus se trouve en Afrique subsaharienne. Mais les plus jeunes restent particulièrement négligés. En effet, au moins deux élèves du primaire sur trois ne peuvent être joints via l'enseignement à distance. Ceci dit, malgré les difficultés de diffusion, les cours relayés via la télévision étaient intense. Ce qui a permis d'atteindre 62% des écoliers dans le monde alors qu'Internet ne couvre que 24% des écoliers sur le plan mondial. Ceci reflète l'état des inégalités socioéconomiques et la profonde fracture numérique.

Cette réalité, qui a fait l'objet d'un débat mondial, a mis en évidence la nécessité de renforcer les législations au niveau national quant à l'enseignement à distance, et en particulier dans l'enseignement supérieur. De même qu'elle a poussé les universités à recourir à la technologie comme alternative à l'enseignement en présentiel, à repenser l'évaluation et la programmation des examens, à innover les pratiques et à adapter les offres de formation en fonction des nouveaux enjeux socioéducatifs. La numérisation des procédures administratives et financières s'imposaient également, notamment pour gérer différemment les dispositions relatives à la présence et aux absences, pour articuler de manière intégrée le système éducatif distanciel et présentiel, en assurant un environnement propice à l'apprentissage moyennant d'autres ressources ouvertes d'enseignement même si elles ne remplaceront pas l'enseignement en présentiel.

Dans ce contexte, des efforts ont été fournis afin d'organiser l'enseignement à distance dans les universités marocaines, et ce à la lumière d'une approche holistique et intégrée sur le plan législatif et réglementaire. Cela s'est manifesté à travers l'application de la loi-cadre autour

d'un ensemble de règles de référence légales encadrant le système d'enseignement à distance pendant la période de pandémie. L'objectif étant de surmonter les obstacles qui entravent ce type d'enseignement, de l'optimiser davantage en formant les enseignants à utiliser les technologies numériques, en concevant une plateforme commune à l'ensemble des universités pour l'apprentissage médiatisé. L'objectif étant également de rationaliser le nombre et le flux des étudiants au sein des dispositifs à distance, tout en répondant aux critères de qualité requis tant pour les aspects d'ingénierie pédagogique et de formation, que pour le volet de la gouvernance. De toutes les activités auxquelles que doivent gérer les universités, il y a celle de l'évaluation qui pose un réel défit au niveau tant organisationnel que pédagogique et qui implique, à la fois, l'administration, les professeurs et les étudiants.

Un programme de contractualisation stratégique a été mis en place entre les parties prenantes du système éducatif afin de généraliser l'enseignement à distance en attendant de promulguer des lois réglementaires. Et c'est, en grande partie, ce processus législatif qui va permettre aux universités de sortir de l'anarchie des cours en ligne, produits de manière individuelle et sans cohérence apparente. En somme, l'enseignement à distance soulève des problèmes que nous essaierons de comprendre et d'analyser dans le cadre de ce colloque et ce à travers deux axes :

#### - Premier Axe : Problématique du concept et d'encadrement standard

Au cours des deux dernières décennies, le monde a été témoin de développements technologiques rapides et successifs ainsi qu'à une explosion de la technologie de l'information et de la communication (TIC). Ces développements ont touché plusieurs domaines y compris l'éducation et l'enseignement. Par conséquent, il est devenu impératif, aujourd'hui, pour la plupart des systèmes éducatifs, de déployer les méthodes innovantes pour permettre aux apprenants d'utiliser les TIC à des fins d'apprentissage, de partage et de mutualisation des connaissances.

Le secteur d'éducation constitue la pierre angulaire du progrès des sociétés. Investir dedans (avec ses deux volets académique et professionnel) revient à gérer les ressources humaines en fonction des spécificités de l'époque. L'enseignement, aujourd'hui, remet en question les méthodes pédagogiques transmissives et frontales. Il privilégie les pédagogies actives qui rompent avec l'inertie de l'apprenant et prônent les pratiques dynamiques fondés sur la découverte, l'investigation et l'analyse permettant de traiter les problèmes pour les résoudre. Toute forme d'apprentissage doit être centrée sur l'apprenant lui-même. Ce qui implique une diversification des sources de la connaissance et ses formes les plus récentes. De ce fait, l'enseignement à distance doit intégrer le potentiel numérique, en termes de contenu et de supports, pour en maximiser le rendement.

L'association américaine a défini l'enseignement à distance comme tout processus d'acquisition de connaissances et de compétences au moyen d'un intermédiaire, de transfert de contenus d'apprentissage incluant la technologie et les formes modernes et diversifiées de l'enseignement. C'est, en effet, un processus dans lequel sont séparés l'apprenant, l'enseignant et le savoir dans l'environnement d'apprentissage. Il s'agit de transformer le milieu traditionnel d'apprentissage statique, en espace éclaté favorisant les apprentissages de manière permanente. C'est une nouvelle disposition des enseignements rendue possible grâce à la technologie. C'est une opportunité d'apprentissage offerte aux élèves et aux étudiants qui ne peuvent accéder aux cours en présentiel. C'est pour ces raisons que beaucoup de pays se sont intéressés à l'enseignement médiatisé et ce malgré les défis et les difficultés rencontrés, notamment pendant la pandémie du Coronavirus.

C'est ce qui pousse les chercheurs à repenser les pratiques et les productions scientifiques afférentes à l'enseignement à distance, sans oublier les problématiques liées aux procédures opérationnelles de leur mise en œuvre.

- Dans quelle mesure ce mode d'apprentissage médiatisé est-il capable de fournir un environnement comparable à celui du présentiel mais dans une sphère virtuelle ?
- Quels sont les moyens d'évaluation des élèves et des étudiants lors de l'acquisition des connaissances sans être lié par la présence directe ?
- Qu'en est-il des problématiques d'évaluation et d'attribution des diplômes ?
- Quelle sera la légalité et la constitutionnalité de l'adoption de ce système médiatisé comme étant obligatoire par certains pays dans les circonstances de la pandémie après avoir décrété l'état d'urgence ?
- Quelles sont les moyens juridiques de préservation de la vie personnelle et des libertés individuelles dans ce cadre ?

#### - Deuxième Axe : Enseignement à distance, légalisation et distanciation

Cet axe vise à éclairer davantage sur l'enseignement à distance après la pandémie du Coronavirus. En effet, la plupart des pays ont réagi, et de manière urgente, pour gérer la distanciation des cours dispensés par des enseignants de chez eux, pour des apprenants acculées à rester chez eux également. Or, l'enseignement à distance ne peut atteindre les objectifs escomptés qu'en fournissant un soutien logistique et une évaluation crédible aux parties prenantes du système éducatif. Seul l'évolution des politiques publiques et des textes législatifs

peut doter cet enseignement de la légalité et de l'autonomie que lui procureraient, *in jury*, ses propres fondements juridiques. Il y va de la validité et de la viabilité des évaluations et des diplômes.

L'adoption de l'enseignement à distance au Maroc n'est pas la conséquence de la survenance de la pandémie du Coronavirus. Ce type d'enseignement est déjà mentionné dans les documents de l'éducation, à commencer par la Charte nationale, en passant par la Vision stratégique de réforme 2015-2030 et en arrivant à la Loi cadre 17-51. Ceci montre l'intérêt que porte le système éducatif marocain pour ce type d'enseignement, du moins du point de vue administratif. La Charte nationale de l'éducation et de la formation prévoit que les technologies soient investies dans certains domaines comme le fait :

- de recourir à l'enseignement à distance pour les niveaux secondaires (collège et lycée) dans les zones les plus isolées
- d'essayer d'assurer une égalité des chances par l'utilisation des sources d'information, des banques de données et des réseaux de communication ce qui contribuerait à résoudre le problème de rareté et d'inégalité de répartition des fonds des bibliothèques.

La vision stratégique contient des passages qui montrent la nécessité et l'importance du recours à l'enseignement à distance qui complète et renforce l'enseignement en présentiel. C'est le cas, par exemple, des préconisations suivantes :

- Développer progressivement les modèles d'apprentissage en présentiel, à distance, à travers l'adoption de programmes et d'outils numériques et interactifs et la création de bibliothèques et de ressources éducatives électroniques.
- Développer et promouvoir l'apprentissage à distance comme complément aux cours en présentiel
- Diversifier des modes d'apprentissage et de formation, en particulier aux niveaux supérieurs de l'éducation et de la formation avec la possibilité de faire valoir l'expérience des personnes désirant actualiser, approfondir ou faire valider leurs acquis.
- Aider l'école, à travers les compétences professionnelles de l'entreprise, à mettre en place des programmes de formation à distance et la formation par alternance au profit des élèves et des étudiants des filières techniques, technologiques, d'économie et de formation professionnelle. Ceci inclut les technologies éducatives, les ressources numériques, les outils technologiques et divers appareils électroniques, en plus des réseaux et systèmes de communication ainsi que les services et applications qu'elles fournissent, tels que l'échange immédiat d'idées et d'informations, visioconférences, apprentissage à distance et bibliothèque numérique.

Quant à la loi-cadre, elle a également mis l'accent sur l'importance de l'intégration des TIC dans l'enseignement. Ceci oblige le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour permettre aux établissements d'éducation, d'enseignement, de formation et de recherche scientifique dans les secteurs public et privé de développer des ressources et des moyens d'enseignement, d'apprentissage et de recherche, et ce à travers le fait :

- de renforcer l'adoption des TIC pour améliorer la qualité d'enseignement et sa rentabilité
- de créer des laboratoires d'innovation et production de ressources numériques et formation de spécialistes en la matière
- d'intégrer progressivement l'enseignement en ligne et veiller à sa généralisation.

En plus de l'ensemble de ces documents, le ministère a publié des guides pour l'intégration des TIC dans l'enseignement.

La lecture de ces textes juridiques permet de constater que le législateur marocain s'est intéressé à la question de l'enseignement à distance. Il a même insisté pour développer ce type d'enseignement qui est complémentaire au présentiel. Toutefois, après examen attentif et minutieux de ces textes, nous constatons leur caractère trop général qui reste insuffisant pour une institutionnalisation de l'enseignement à distance. Ceci soulève un certain nombre d'interrogations :

- Cette institutionnalisation ne nécessite-t-elle pas la préparation d'un arsenal juridique et législatif composé de décrets et de mémorandums capables de rendre l'enseignement à distance comme partie intégrante du système d'éducation et de formation, à côté de l'enseignement en présentiel ? La survenance de la pandémie du Coronavirus n'est-elle pas une occasion pour l'accélération de ce grand chantier juridique ?
- N'est-il pas devenu nécessaire de concevoir les fondements et législations détaillées et précises capables d'accompagner ce type d'enseignement loin de la loi cadre ce qui permettra de déterminer un statut juridique pour l'enseignant et l'élève ou étudiant ?
- Et puis quelles sont les conséquences de l'enseignement à distance sur le plan de l'aggravation des disparités sociales (fracture et inégalité numériques) et sur le marché de l'emploi ?
- Quelles sont les garanties que le législateur peut présenter pour protéger la propriété intellectuelle dans le cadre de l'enseignement à distance ?

L'ensemble de ces interrogations montre la nécessité d'ouvrir le débat entre spécialistes dans lequel peuvent contribuer les différents courants de pensée afin de faire un état des lieux du système éducatif en prise avec la pandémie et l'urgence de recourir au distanciel pour sauver l'année scolaire. Il serait prépondérant de développer des conceptions et des approches juridiques appliquées à l'enseignement à distance (étude de terrain, de recherche et d'analyse). Il convient, également, de concevoir un examen complet des dispositions de la loi-cadre et de

revoir sa compatibilité avec les exigences de la nouvelle réalité d'enseignement pendant la pandémie du Coronavirus. De même qu'il est question d'analyser, d'un côté, le fait que ces nouvelles dispositions soient compatibles avec les conventions internationales ratifiées par le Maroc et, de l'autre côté, s'assurer que la législation marocaine répond aux exigences de numérisation et d'enseignement médiatisé et qu'elle suit le rythme de leur développement.

#### Dates à retenir :

- Date du déroulement du colloque international : 12-13 et 14 juin 2021 à Lâayoune
- Dernier délai de réception des résumés **30 avril 2021**
- Notification des décisions d'acceptation des propositions 15 mai 2021
- Dernier délai d'acceptation finale du texte intégral 30 mai 2021

#### **Conditions de participation :**

- Remplir le formulaire d'enregistrement et le choix de l'un des axes
- Les résumés : le participant doit citer l'axe dans lequel il souhaite participer. Le résumé contient entre 500 et 700 caractères (sont inclus le titre de la communication, la problématique, méthode de recherche et idées principales, cinq mots clés, bibliographie succincte). Il faut, également, respecter l'ensemble des conditions scientifiques de rédaction, des marges et de bibliographie.
- Le texte intégral de la communication : contient entre 5000 et 7000 mots
- Rédaction du texte intégral et du résumé : utiliser la police 14 Sakkal Majalla pour la langue arabe. En ce qui concerne les autres langues, utiliser la police 12 Times new roman avec interligne 1,5.
- Langue du colloque : Arabe Français et Anglais
- Authenticité du texte : le participant doit présenter sa communication pour la première fois. Elle ne doit pas avoir été déjà présentée dans un autre colloque.
- Adresse d'envoi : Toute proposition de participation doit obligatoirement être envoyée à l'adresse suivante : covid19project@uiz.ac.ma
- Publication : les travaux de ce colloque seront publiés ultérieurement et les participants seront prévenus.

#### **Informations générales :**

Le projet Enseignement à distance prend en charge :

- les frais de transport entre l'aéroport et l'hôtel
- Séjour intégral (3 nuitées) pour les participants venant de l'étranger
- Séjour intégral (2 nuitées) pour les participants venant d'autres régions du Maroc

<u>Dans des cas nécessaires seulement</u> et à titre exceptionnel le projet prendra en charge les billets d'avion des participants résidants à l'étranger : Billet d'avion électronique aller-retour.

Pour tout renseignement : courrier électronique <u>covid19project@uiz.ac.ma</u> ou appeler l'un des deux numéros suivants : (+212) 707218804 / (+212) 662044311.

#### **COMITE DU COORDINATION DU PROJET:**

- Dr. Mokhtar EL MAOUAHAL, Faculté des lettres et des Sciences Humaines, Agadir, Maroc
- Dr. Limame BARBOUCHI, Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Maroc
- Dr. Adil EL MADHI, Ecole Supérieure de l'Education et de la Formation, Agadir, Maroc

#### **COMITE SCIENTIFIQUE DU COLLOQUE:**

- **Dr. Hamid RGUIBI IDRISSI**, Directeur de l'Ecole supérieure de technologie de Lâayoune et Doyen de la Faculté Polydisciplinaire de Smara, Université Ibn Zohr, Agadir Maroc
- **Dr. Abderrahmane AMSIDDER**, Directeur de l'Ecole Supérieure de l'Education et de la Formation, Agadir, Maroc
- Dr. Driss EL ABBADI, Doyen de la FSJES, Ain Sbaa, Université Hassan II, Casablanca, Maroc
- Dr. Kamal LAGTATI: Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Maroc
- Dr. Rafika ELYAHYAOUI : Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Maroc
- Dr. Said ERRABEH : Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Maroc
- Dr. Fatima Zahra OUASSOU, Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Maroc
- Dr. Mohamed Salem BOUNAAJ, Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Maroc
- Dr. EL Hassan BENABBOU, Faculté de Lettres et des Sciences Humaines, Agadir, Maroc
- Dr. Youssef TAMER, Faculté de Lettres et des Sciences Humaines, Agadir, Maroc
- Dr. Mohamed BELAMGHARI, Faculté de Lettres et des Sciences Humaines, Agadir, Maroc
- Dr. Rachid ACIM, Faculté de Lettres et des Sciences Humaines, Agadir, Maroc
- Dr. Abdallah GHAICHA, Faculté de Lettres et des Sciences Humaines, Agadir, Maroc
- **Dr. Diaa NOUALI**, École supérieure de l'éducation et de la formation
- Dr. Molay Rachid ELALOUI, FSJES, Ain Sbaa, Université Hassan II, Casablanca, Maroc
- Dr. Samir IBN EL AMINE, FSJES, Ain Sbaa, Université Hassan II, Casablanca, Maroc
- **Dr. Moulay Aboubakr HAMADANI** : Centre de réflexion stratégique et de défense de la démocratie, Laayoune, Maroc
- Dr. Fallah AL ZOUHIRI, Yarmuk University, IRAQ
- Dr. Khalid LAZZI, Université libanaise, Liban
- Dr. Mohamed Cheikh BANANE, FSJES, Ait Melloul, Univeristé Ibn Zohr, Agadir Maroc
- **Dr. Saad BAHATTI**, Faculté polydisciplinaire, Smara, Maroc
- **Dr. Mahmoud AYYACH**, Centre de réflexion stratégique et de défense de la démocratie, Laayoune, Maroc
- Dr. Nadia HAMMOUTI, FSJES, Université Sidi Mohamed Ben Abdallah, Fes, Maroc
- Dr. Idriss ELOUAFA, Faculté des lettres et des Sciences Humaines, Agadir, Maroc
- Dr. Hassan ENNASSIRI, Faculté des lettres et des Sciences Humaines, Agadir, Maroc
- Dr. Abdelfattah NACER IDRISSI, Faculté des lettres et des Sciences Humaines, Agadir, Maroc
- Dr. Mustapha AABI, Faculté des lettres et des Sciences Humaines, Agadir, Maroc
- Dr. Abdeljalil ELIDRISSI, Faculté de Lettres et des Sciences Humaines, Agadir, Maroc
- Dr. Hicham EL KHALIFI, École Supérieure de l Éducation et de la Formation, Agadir, Maroc
- Dr. Mouna EL HADADI, École Supérieure de l Éducation et de la Formation, Agadir, Maroc

- Dr. Yassamine FERTAHI, École Supérieure de l Éducation et de la Formation, Agadir, Maroc
- Dr. Elhoucine OUACHA, École Supérieure de l Éducation et de la Formation, Agadir, Maroc
- Dr. Hassan ASSAKTI, FSJES, Univeristé Ibn Zohr, Agadir Maroc
- **Dr. Khadija MDI, FSJES**, Univeristé Ibn Zohr, Agadir Maroc
- **Dr. Omar NJOUM, FSJES**, Univeristé Ibn Zohr, Agadir Maroc
- Dr. Abderrahman HAMMOUCH, FSJES, Univeristé Ibn Zohr, Agadir Maroc
- Dr. Najemeddine SOUGHATI, Université Ibn Tofail, Kénitra, Maroc
- Dr. Hassan BELGRA, centre de Formation des inspecteurs de l'enseignement, Maroc
- Dr. Fabien FENOUILLET: Université Paris Nanterre, France
- Dr. Béatrice GHLINON-MELENEC; Professeur émérite, université Le Havre Normandie
- Dr. Marie Elodie ANCEL, Université Paris 2 Panthéon Assas, France
- Dr. Fatima CHNANE-DAVIN, Université Aix-en-Provence, France
- Dr. Jean Baptiste PERRIER, Université Aix Marseille, France
- Dr. Carole EDOUARD, Texas Tech University (TTU), USA
- Dr. Devin THORNBURG, Adelphi University,
- Dr. Fathallah DAGHMI, université de Poitiers, France
- Dr. Daniela MELARE, Universidade Aberta, Portugal
- Dr. António MOREIRA, Universidade Aberta, Portugal
- **Dr. Fouad NEJMEDDINE**, Universidade Aberta, Portugal

#### **COORDONNATEURS DU COLLOQUE:**

- **Dr. Kamal LAGTATI**, Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Université Ibn Zohr, Agadir Maroc
- **Dr. Said ERRABEH**, Ecole supérieure de technologie de, Lâayoune Université Ibn Zohr, Agadir Maroc
- **Dr. Rafika EL YAHYAOUI**, Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Université Ibn Zohr, Agadir Maroc
- **Dr. Moulay Boubker HAMDANI,** Centre de réflexion stratégique et de défense de la démocratie, Laayoune

#### COMITE D'ORGANISATION DU COLLOQUE

- **Dr. Hamid RGUIBI IDRISSI**, Directeur de l'Ecole supérieure de technologie de Lâayoune et Doyen de la Faculté Polydisciplinaire de Smara, Université Ibn Zohr, Agadir Maroc
- **Dr. Khabid SIDATI**, Vice –directeur de l'Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Université Ibn Zohr, Agadir Maroc
- **Dr. Kamal LAGTATI**, Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Université Ibn Zohr, Agadir Maroc
- **Dr. Said ERRABEH**, Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Université Ibn Zohr, Agadir Maroc
- Dr. Rafika EL YAHYAOUI, Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Université Ibn

Zohr, Agadir - Maroc

**Dr. Moulay Boubker HAMDANI,** centre de réflexion stratégique et de défense de la démocratie, Laayoune, Maroc

Dr. Molay Rachid ELALOUI, FSJES, Ain Sbaa, Université Hassan II, Casablanca, Maroc

Dr. Samir IBN EL AMINE, FSJES, Ain Sbaa, Université Hassan II, Casablanca, Maroc

**Dr. Limame BARBOUCHI,** Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Université Ibn Zohr, Agadir - Maroc

Dr. Fatima Zahra OUASSOU, Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Maroc

Dr. Mohamed Salem BOUNAAJ, Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Maroc

**Dr. Sidi Mohamed HAMDANI**, Faculté Polydisciplinaire, Smara, Université Ibn Zohr, Agadir – Maroc

**Dr. Hnaka HADBAA**, Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Université Ibn Zohr, Agadir - Maroc

**Dr. Hicham GOUMRHAR**, Ecole supérieure de technologie de Lâayoune, Université Ibn Zohr, Agadir – Maroc

Dr. Abdellah BOUNAAJ, Centre NAMAA des Etudes and Recherches du Sahara, Laayoune, Maroc

Dr. Ahmed BOUHKOU, Centre NAMAA des Etudes and Recherches du Sahara, Laayoune, Maroc

**Dr. Youssef ERAKAY**, Centre NAMAA des Etudes and Recherches du Sahara, Laayoune, Maroc **Mahmoud TOUBBALI**, Doctorant, Labo de Recherche Valeurs, Société et Développement, Faculté des lettres et des Sciences Humaines, Agadir, Maroc

**Mohamed Salem SEMSADI**, Doctorant, Labo de Recherche Valeurs, Société et Développement, Faculté des lettres et des Sciences Humaines, Agadir, Maroc